



Assemblée générale

Soixante-sixième session

90^e séance plénière

Mardi 20 décembre 2011, à 12 h 35

New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 12 h 35.

Point 33 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Lettre datée du 6 décembre 2011, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport du Processus de Kimberley (A/66/593)

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Yamba (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à cette tribune, je tiens à vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo qui m'a confié cette lourde et exaltante tâche de présider le Processus de Kimberley durant cette année, soumettre à l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 65/137 en date du 16 décembre 2010, le rapport sur la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley pour l'exercice 2011 (A/66/593, annexe).

À la suite de tous mes prédécesseurs qui se sont présentés devant l'Assemblée depuis 2004, il me revient de rappeler à l'attention de tous que le Processus de Kimberley est une initiative conjointe de gouvernements, de l'industrie du diamant et de la société civile, destinée à empêcher que les diamants de sang trouvent leur chemin dans les circuits du commerce international licite. Il met en œuvre des mécanismes qui tendent à briser le lien entre commerce de diamants de sang et conflits armés, en particulier en raison des effets dévastateurs de ces conflits sur la paix, la sécurité et la sûreté des populations.

À ce jour, les Nations Unies sont en droit de se féliciter des progrès considérables accomplis grâce au Système de certification du Processus de Kimberley. En effet, bien des pays aux prises, au moment du lancement de cette initiative, avec des conflits armés financés notamment par les recettes de la vente des diamants de conflit, ont retrouvé la paix et la stabilité. S'étant ainsi débarrassés de diamants illicites, ces pays ont créé des conditions favorables à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en affectant les recettes générées par le négoce licite du diamant au financement des programmes publics.

Concernant la contribution à la paix et à la sécurité internationales, il y a lieu de noter qu'en application de la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité, la situation sur le plan de la sécurité en Côte

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'Ivoire a fait l'objet d'un suivi attentif du Processus de Kimberley, à travers son Groupe de travail chargé du suivi et son Groupe de travail des experts diamantaires, ainsi qu'au sein du Groupe des amis de la Côte d'Ivoire. À ce sujet, lors des travaux de la plénière de Kinshasa, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a présenté la situation qui règne depuis la réunification de son pays et les efforts qu'il consent pour la mise en œuvre d'un cadre conforme aux exigences minimales du Système de certification du Processus de Kimberley.

Qu'à cela ne tienne, le Processus de Kimberley a, conformément à la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité, travaillé en collaboration avec le Groupe des experts des Nations Unies et le Comité des sanctions des Nations Unies pour continuer à assurer la vigilance afin d'éviter l'introduction des diamants ivoiriens dans le commerce licite des pays limitrophes, notamment le Ghana, le Libéria et la Guinée.

Quant aux autres questions techniques liées à la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley en 2011, le rapport que je présente aujourd'hui fait état de ce qui suit. Le Royaume du Swaziland a adhéré au Processus de Kimberley. Le Mali, le Mozambique, le Cameroun, le Panama, le Burkina Faso et le Kazakhstan ont exprimé un intérêt à rejoindre le Système de certification du Processus de Kimberley. Le Comité de participation les assiste dans la préparation de leurs dossiers de candidature. Cela démontre à suffisance que le Système de certification du Processus de Kimberley reste ouvert et inclusif.

Concernant la surveillance et l'évaluation par les pairs, il sied de relever la soumission par 45 participants, représentant 71 pays, de leurs rapports annuels; la décision de la plénière du Processus de Kimberley me chargeant de prendre contact avec les participants non en règle en ce qui concerne la soumission des rapports statistiques pour les exhorter à se conformer aux exigences minimales du Système de certification; l'accueil par le Lesotho, le Botswana et l'Ukraine des visites de revue à l'issue desquelles des rapports ont été établis sur l'état de mise en œuvre des mécanismes du Processus de Kimberley dans ces différents pays; la mise sur pied d'une équipe d'experts techniques devant réfléchir sur l'encadrement des transactions de diamants sur Internet, eu égard d'une part, à l'augmentation du volume desdites transactions sur Internet et, d'autre part, à la nécessité d'en assurer un contrôle adéquat; l'amélioration du site Web des statistiques des diamants bruts du Processus de

Kimberley afin de lui permettre d'assurer la cohérence des données au moment de leur enregistrement.

Je tiens, à ce niveau, à faire observer, particulièrement en ce qui concerne la soumission des rapports annuels, que la République bolivarienne du Venezuela s'est conformée aux recommandations lui formulées par la plénière de Kinshasa. Par conséquent, elle est en droit de réintégrer le Système de certification du Processus de Kimberley, après son autosuspension.

Concernant la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, celle-ci a été maintenue de manière très concrète au travers notamment de l'assistance qu'elle apporte au Système de certification du Processus de Kimberley en matière de renforcement des stratégies de lutte contre la fraude.

Concernant les questions techniques de traçabilité et de renforcement des contrôles internes, les groupes de travail compétents en la matière travaillent en collaboration avec les participants à l'élaboration des empreintes granulométriques pour la production diamantaire des pays producteurs; à la mise en œuvre du Projet de méthodologie d'évaluation des diamants bruts, au travers d'une matrice de données d'évaluation; à la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Moscou sur le renforcement des contrôles internes ainsi que de l'assistance à apporter aux participants pour les aider à se conformer aux exigences de ladite déclaration.

Au cours de l'année 2011, le Processus de Kimberley a été confronté à un certain nombre de dossiers qui, en raison des divergences d'approches entre les différents participants sur la manière de les traiter, ont perturbé son fonctionnement. Il s'agit particulièrement de la question des diamants de la région de Marange au Zimbabwe et de la vice-présidence du Processus de Kimberley. Cependant, malgré les divergences, à la plénière de Kinshasa, les participants ont réussi à se surpasser en trouvant des solutions au mieux des intérêts de la grande famille du Système de certification du Processus de Kimberley. Ainsi, en plus de la décision administrative autorisant la reprise des exportations des diamants de la région de Marange conformément aux exigences minimales du Système de certification du Processus de Kimberley, la plénière a approuvé la sélection des États-Unis d'Amérique à la vice-présidence du Processus de Kimberley. Ce pays assumera donc la présidence du Processus de Kimberley pour 2012 avec l'assistance de

la République d'Afrique du Sud qui a, par ailleurs, été sélectionnée comme vice-président, dans la perspective de lui permettre d'organiser la célébration des 10 ans d'existence de cette initiative.

Il sied aussi de signaler, qu'au cours de cette année, le Comité ad hoc devant se charger de la mise en place d'un secrétariat administratif permanent a été mis sur pied. Dans cette perspective, nous avons relancé la revue du Processus de Kimberley dont la charge a été confiée à ce comité. La plénière de Kinshasa a adopté deux décisions importantes qui s'inscrivent dans cette perspective.

Par ailleurs, la non-participation de la société civile à la plénière de Kinshasa demeure une préoccupation pour tous les participants. Tout en regrettant ce fait, je ne pourrai qu'encourager les États-Unis d'Amérique, qui reprennent le flambeau de la présidence du Processus de Kimberley le 1^{er} janvier 2012, à poursuivre le dialogue amorcé de manière à ce que le Processus puisse, comme cela a été le cas depuis son lancement, bénéficier de l'apport aussi bien des participants que des observateurs. En tout état de cause, je note avec satisfaction le réengagement de la société civile qui entend soutenir le Système de certification du Processus de Kimberley dans la mise en œuvre de la décision administrative prise à Kinshasa sur les diamants de la région de Marange au Zimbabwe.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer ma gratitude à tous les participants ainsi qu'à tous les présidents de groupes de travail et comités ad hoc qui, tout au long de l'année, n'ont cessé par leur professionnalisme et sens de responsabilité d'apporter leur contribution à la réussite de mon mandat. Je les exhorte à faire de même avec le prochain Président. Contrairement à la tradition, je ne saurais soumettre ce jour le projet de résolution à la sanction de l'Assemblée générale, étant donné que les consultations se poursuivent avec toutes les parties pour aboutir à un texte qui rencontrera l'assentiment général. Ma délégation restera en contact avec le Secrétariat quant à la date de soumission, de présentation et d'adoption dudit projet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent, souscrit à cette déclaration.

L'Union européenne, qui participe au Processus de Kimberley en tant que membre unique, voudrait tout d'abord se féliciter des résultats obtenus par la présidence congolaise du Processus en 2011, car ils démontrent la capacité du Processus à faire face à de nouveaux défis de façon efficace. L'Union européenne note avec satisfaction que les outils qui font l'originalité du Système de certification du Processus de Kimberley ont été encore renforcés au cours de l'année écoulée. Le Processus a assuré la transparence statistique de la production et du commerce des diamants et, grâce à son dispositif d'évaluation par les pairs, a continué de contrôler l'application du Système de certification.

L'Union européenne, en sa qualité de Président du Groupe de travail du contrôle, encourage les participants à maintenir leurs engagements en faveur du contrôle par le biais de visites d'examen, ainsi que par la présentation de rapports annuels de fond. En particulier, l'Union européenne voudrait remercier l'Inde, le Botswana, le Lesotho et l'Ukraine d'avoir accueilli des visites d'examen en 2011, et le Canada, la Thaïlande, le Liban, la Suisse et les États-Unis d'avoir lancé des invitations pour des visites d'examen en 2012. L'Union européenne promeut également la cohérence des données statistiques et encourage les capacités d'analyse statistique du Processus de Kimberley en tant qu'éléments clefs de la protection du commerce légitime des diamants.

L'Union européenne appuie aussi activement les efforts déployés par le Processus pour élaborer et mettre en œuvre de nouveaux outils permettant de s'adapter à un environnement difficile, tels que des mesures de vigilance internationales utilisant les empreintes de certains diamants. L'Union européenne est convaincue que l'utilisation systématique de ces outils renforcera la capacité du Processus de Kimberley à s'attaquer au commerce illicite des diamants provenant de zones de conflit et appelle tous les participants à intensifier leurs efforts à cet égard. En outre, l'Union européenne appuie les mesures prises par le Processus de Kimberley pour relever les défis posés par l'essor récent du commerce transfrontalier sur Internet.

L'Union européenne se félicite également du resserrement de la coopération en vue de renforcer la mise en œuvre et le contrôle du Processus de Kimberley. Il s'agit d'un pas important, qui permettra de promouvoir une meilleure collaboration entre les organismes nationaux de contrôle et les organes internationaux comme l'Organisation mondiale des

douanes. Toutefois, la crédibilité du Système de certification du Processus de Kimberley en tant que processus international dépend, en fin de compte, de sa mise en œuvre effective par les participants; à cet égard, le nombre de faux certificats détectés, de livraisons illégales interceptées et d'arrestations en 2011 atteste que le Processus de Kimberley peut effectivement changer la donne sur le terrain. L'Union européenne espère que d'autres progrès seront accomplis dans ce domaine en 2012.

L'Union européenne se félicite également des travaux réalisés par le comité spécial chargé d'examiner le document de base du Processus de Kimberley. Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut renforcer et adapter le Processus de Kimberley pour s'attaquer aux problèmes actuels dans la chaîne d'approvisionnement internationale en diamants afin de donner les garanties nécessaires aux consommateurs.

L'activité récente de groupes rebelles en République centrafricaine et la situation en Côte d'Ivoire nous rappellent la menace constante que les diamants provenant de zones de conflit représentent pour la stabilité et la sécurité régionales. Dans ce contexte, le fait que le Processus de Kimberley continue d'être impliqué dans le contrôle de la production de diamants en Côte d'Ivoire, au titre de la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité, démontre une fois de plus le rôle positif que le Processus peut jouer concrètement dans des crises où la production et le commerce de diamants peuvent avoir des effets sur la paix et la sécurité. L'Union européenne est déterminée à appuyer la Côte d'Ivoire dans ses efforts visant à participer au Système de certification du Processus de Kimberley et à s'assurer que les diamants ivoiriens contribuent au relèvement et au développement plutôt qu'aux conflits. L'Union européenne appuie également le dialogue du Processus de Kimberley avec la Guinée et la poursuite de sa collaboration avec le Libéria en vertu de la résolution 1961 (2010) du Conseil de sécurité, la coopération régionale demeurant essentielle pour garantir la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Le défi le plus complexe à la crédibilité du Processus de Kimberley en 2011 a concerné la mise en œuvre du Système de certification dans le gisement de Marange, au Zimbabwe. L'Union européenne s'est employée à jouer un rôle actif et constructif pour encourager les négociations, et se félicite des progrès importants accomplis par le Zimbabwe en vue d'atteindre l'objectif du respect intégral des exigences

du Système de certification du Processus de Kimberley dans les gisements de Marange. L'Union européenne appuie fermement la décision adoptée par la plénière de Kinshasa de proposer un cadre en vue d'autoriser la reprise, en conformité avec les exigences du Système de certification du Processus de Kimberley, du commerce licite des diamants en provenance de la région de Marange qui pourra ainsi contribuer au développement économique du Zimbabwe, plutôt qu'à la violence et aux violations des droits de l'homme. L'Union européenne appelle le Zimbabwe à poursuivre un dialogue constructif avec le Processus de Kimberley sur la base de la décision prise à Kinshasa et demande à tous les participants d'appuyer collectivement cette décision, qui est un élément clef pour protéger l'intégrité du Processus de Kimberley.

Avant de terminer, nous tenons à souligner qu'une des caractéristiques propres au Processus de Kimberley est sa nature tripartite. La société civile est un élément clef du Processus de Kimberley et a beaucoup contribué à sa mise en place, puis à son fonctionnement. C'est pourquoi l'Union européenne déplore la décision récente de Global Witness de se retirer du Processus. L'Union européenne reste attachée au Processus et considère qu'un certain nombre de décisions qu'il a prises récemment, en particulier la décision de la plénière de Kinshasa concernant la région de Marange, tiennent compte du rôle de la société civile dans le Processus et le font bien ressortir. À cet égard, nous sommes encouragés par le fait que la plupart des organisations non gouvernementales ont décidé de continuer de participer au Processus. Nous appelons tous les participants à prendre acte de la diversité des opinions exprimées au sein du Processus de Kimberley et à son sujet, et à travailler en coopération pour accroître sa crédibilité.

En 2011, la communauté internationale a démontré sa détermination à agir de manière collective et constructive dans le cadre du Processus de Kimberley, un instrument novateur dont le but est d'éviter que les diamants ne contribuent à alimenter les conflits et, à terme, de contribuer au développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement. L'Union européenne voudrait exprimer sa gratitude à la République démocratique du Congo de la façon dont elle a dirigé le Processus. Nous accueillons chaleureusement les États-Unis d'Amérique qui vont assurer la présidence du Processus de Kimberley et appuyons le choix de l'Afrique du Sud pour présider le Processus en 2013.

Nous espérons pouvoir travailler avec eux sur les questions prioritaires mises en avant dans leur déclaration commune de Kinshasa.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée générale au nom du Canada. Nous aimerions également saisir cette occasion pour saluer les États-Unis, prochain Président du Processus de Kimberley. Nous serons heureux de collaborer avec eux au cours de la prochaine année afin d'accroître l'efficacité du Processus de Kimberley.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada se réjouit des avancées remarquables réalisées cette année en ce qui a trait au programme de réforme, sous la direction inspirée du Président botswanais du Comité spécial chargé de la réforme. En tant que Vice-Président du Comité, le Canada est extrêmement heureux que les participants à la plénière aient adopté des propositions de nature à faire progresser les discussions sur deux grandes priorités : premièrement, la mise en place d'un mécanisme de soutien administratif et la création d'un comité spécial chargé de l'examen du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley. Nous sommes convaincus qu'un mécanisme de soutien administratif permettra d'instaurer la continuité, la cohérence et la stabilité si nécessaires au Processus. Nous nous réjouissons à l'idée d'entamer le processus d'examen en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de solutions qui amélioreront le Processus. Ce travail s'avère essentiel pour accroître l'efficacité du Système de certification, de sorte que nous nous félicitons de la large adhésion que suscitent ces initiatives.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Malgré ces avancées, nous estimons que le Processus de Kimberley se trouve à un tournant décisif de son histoire.

Pour la première fois de son histoire, la plénière du Processus de Kimberley s'est déroulée sans la participation de la coalition de la société civile, qui a boycotté cette rencontre pour exprimer son manque de confiance dans le Processus. Or, celui-ci tire sa force de la participation d'une multitude de parties prenantes. Sans la participation des trois groupes d'intéressés, le Processus de Kimberley, en tant qu'institution, cesse d'exister. Dans ce contexte particulier, la société civile joue un rôle important en renforçant la confiance des consommateurs à l'égard

de la chaîne d'approvisionnement en diamants et en assurant la crédibilité du Processus de Kimberley dans son ensemble. Le retrait de toute organisation non gouvernementale du Processus indique un besoin critique pour tous les participants d'œuvrer, dans un véritable esprit de collaboration, à l'atteinte des objectifs visant à renforcer et à accroître l'efficacité du Processus en 2012.

Enfin, le débat difficile sur le Zimbabwe fait ressortir l'incapacité fondamentale du Processus de Kimberley de remédier rapidement et efficacement aux cas de non-respect. Le Canada prend note du consensus atteint au sujet du Zimbabwe. Si nous reconnaissons que l'extraction des diamants des mines de Marange pourrait s'avérer bénéfique pour le peuple zimbabwéen, par contre nous sommes fermement convaincus de l'importance de la transparence et de la nécessité que la redistribution des revenus des diamants se fasse par l'intermédiaire de mécanismes publics.

À l'approche du dixième anniversaire du Processus de Kimberley, il est indéniable que la gravité du problème posé par les diamants de la guerre a beaucoup diminué. Il n'y a aucun doute que le Processus de Kimberley a renforcé les obligations redditionnelles, la transparence et la bonne gouvernance du commerce des diamants bruts. Toutefois, le Processus s'est également heurté à son lot de problèmes. C'est pourquoi, pour que celui-ci demeure pertinent et crédible aux yeux de tous les consommateurs, nous devons l'adapter à de nouvelles réalités, remédier à de nouveaux problèmes et prévoir de nouvelles possibilités à saisir.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la République démocratique du Congo d'avoir présidé de manière avisée le Processus de Kimberley en 2011. Israël souhaite également la bienvenue au nouveau Président, les États-Unis d'Amérique. Nous espérons travailler en coopération étroite avec eux en 2012.

Depuis l'Antiquité, les diamants sont très appréciés pour leur beauté, leur pureté et leur robustesse. Ils se négocient depuis longtemps comme la marchandise la plus précieuse. Ils sont une composante des appareils les plus perfectionnés utilisés dans les secteurs industriel, médical et scientifique. Ils sont le symbole de l'amour et du dévouement. Les diamants sont le meilleur ami de la femme, a dit Marilyn Monroe en plaisantant. C'est à la communauté internationale qu'il incombe de veiller à ce que les

diamants ne soient pas le meilleur ami des terroristes, des seigneurs de la guerre et des autres acteurs qui propagent les conflits.

Les diamants de la guerre ont provoqué la mort de millions de personnes à travers le monde. Ils alimentent la guerre, conduisent à l'esclavage et causent la ruine de pays entiers. Il y a huit ans, la communauté internationale s'est réunie dans le but d'endiguer le flot des diamants de la guerre dans le monde entier, et a mis en place le Processus de Kimberley. Ensemble, nous avons réalisé de grands progrès dans l'action menée pour écarter le danger des diamants de la guerre. Dans les années 90, ces diamants représentaient 15 % du marché mondial. Aujourd'hui, ce taux est tombé à moins de 1 %. Il ne fait aucun doute que le Processus de Kimberley a contribué à ces progrès. Cela montre que, avec une détermination au niveau mondial étayée par une action collective, nous pouvons obtenir des résultats concrets.

Israël est profondément impliqué dans le Processus de Kimberley depuis sa création. En 2003, Israël a délivré le premier certificat de diamant propre. En 2010, nous avons présidé le Processus de Kimberley. Cette année, nous présidons le Comité de participation et supervisons le processus d'adhésion de quatre nouveaux pays. Israël considère cette tâche comme l'expression de ses valeurs les plus fondamentales. Dans le judaïsme, il existe un principe connu sous le nom de *tikkoun olam*, qui nous invite à guérir le monde et le rendre meilleur pour tous. Ces valeurs peuvent s'appliquer aux produits que nous achetons et aux marchandises que nous vendons. En tant que troisième plus grand marché de diamants au monde, nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe d'assurer le leadership sur cette question. Israël s'est engagé à faire en sorte que chaque diamant soit certifié « propre » tout au long de son cycle de vie, de la mine à la vitrine.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, il est clair que le Processus de Kimberley a encore fort à faire. Le Processus a été conçu comme un modèle de partenariat tripartite dans lequel les gouvernements, l'industrie et les organisations non gouvernementales travaillent la main dans la main. Des efforts doivent être faits pour renforcer les partenariats de la société civile au sein du Processus de Kimberley, car la vaste participation de tous les acteurs concernés est essentielle pour faire avancer notre travail collectif. À cette fin, nous appuyons vivement bon nombre des propositions présentées concernant la réforme du

Processus. En particulier, Israël a appelé à la formation d'un secrétariat permanent pour soutenir le travail du Processus.

Puisque l'Assemblée s'efforce d'atteindre un consensus, je tiens à exprimer le souhait d'Israël que, dans les prochains jours, non seulement nous adoptions un nouveau projet de résolution, mais que nous trouvions en outre des solutions efficaces. Le Processus de Kimberley est trop important pour échouer. Notre attachement à sa cause doit être encore plus solide que les diamants que nous cherchons à certifier. Nous devons rester vigilants, veiller à ce que le Processus soit scrupuleusement mis en œuvre et prendre des mesures audacieuses afin de consolider notre partenariat au cours de l'année à venir. Nous devons promettre à tous les peuples de la planète que nous n'aurons de cesse que chaque diamant soit propre.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie attache une grande valeur aux activités du Processus de Kimberley, participe activement à ses travaux et appuie le développement et l'expansion dynamiques de son autorité au plan international, considérant qu'il s'agit d'un outil efficace pour prévenir de manière collective l'introduction sur le marché mondial de diamants issus de zones de conflit – les « diamants de la guerre ».

Puisque nous saluons le travail réalisé par le Processus pour exécuter les tâches stipulées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et dans les décisions d'autres entités des Nations Unies, nous estimons que leur mise en œuvre effective nécessite de développer davantage sa base juridique. Nous pensons que le moment est venu d'intensifier le travail de mise en œuvre du Système de certification international des diamants bruts, et d'élaborer peu à peu une base de normes de fonctionnement du Processus et de ses organes de travail qui corresponde à ses futurs besoins de développement.

Nous félicitons le Royaume du Swaziland, qui est devenu participant au Processus de Kimberley, et sommes favorables à une plus grande implication du Processus dans les pays qui n'y participent pas encore.

Nous saluons la décision d'autoriser les exportations depuis la région minière de Marange, en République du Zimbabwe.

Il nous semble préférable de poursuivre les efforts visant à renforcer les contrôles internes de la

circulation des diamants bruts dans les pays producteurs, de même que dans les centres de taille et de commerce des diamants, d'augmenter le degré de transparence des statistiques du Processus de Kimberley, et de mettre ces statistiques à la disposition de toutes les entités internationales intéressées. Nous nous félicitons de la coopération croissante entre les organismes des Nations Unies et le Processus de Kimberley pour ce qui est de mettre en œuvre les

exigences du Système de certification internationale des diamants bruts, et de retirer des circuits du commerce licite les diamants de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 33 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.